

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**COMMUNE DE SAINT ROMAIN EN VIENNOIS**

Demande d'autorisation par la Communauté des Communes du Pays des Vocondes (COPAVO), d'effectuer le renforcement du réseau Basse Tension Electrique au Poste « Serre rouge » dipôle 164.

**ENQUETE PUBLIQUE**

PREFECTURE de VAUCLUSE

24 SEP. 2007

D.R.C.L.E.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

## **SOMMAIRE DU RAPPORT**

- 1° Arrêté du Maire
- 2° Procédure
- 3° Action du Commissaire Enquêteur
- 4° Déroulement de l'Enquête
- 5° Visite des lieux
- 6° Conclusion
- 7° Dossier d'enquête :
  - a/ Demande de Monsieur le Préfet
  - b/ Arrêté préfectoral ordonnant l'Enquête
  - c/ Note sur le tracé
  - d/ Note à l'attention du Commissaire Enquêteur
  - e/ Etablissement de servitude
  - f/ Notice d'impact
  - g/ Notice explicative
  - h/ Silhouette des supports
  - i/ Notification individuelle
  - j/ Certificat de Notification individuelle
  - k/ Certificat d'affichage et de notification
  - l/ Registre d'Enquête
  - m/ Plan annexe

## PROCEDURE

- Vu la loi du 15 juin 1906 modifiée et, notamment son article 12,
- Vu la loi du 8 avril 1946 et notamment ses articles 35,36 et 51,
- Vu le décret n° 70-492 du 11 juin 1970 portant règlement d'administration publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes, modifié par le décret n°85-1109 du 15 octobre 1985 et le décret n°93-629 du 25 mars 1993,
- Vu le décret n° 76-432 du 14 mai 1976 et la directive du Premier Ministre de la même date, relatifs à l'information du public et à l'organisation des Enquêtes Publiques,
- Vu la demande de la Communauté des Communes du Pays des Voconces (COPAVO) réceptionné en préfecture de Vaucluse le 6 juillet 2007, sollicitant l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'établissement de servitude d'appui, de passage, d'ébranchage et de coupe de bois afin de permettre d'effectuer le renforcement du réseau Basse Tension au Poste « Serre rouge » dipôle 164, sur le territoire de la Commune de Saint Romain en Viennois,
- Vu la télécopie réceptionnée en préfecture de Vaucluse le 1<sup>er</sup> août 2007 du Directeur Départemental de l'équipement de Vaucluse chargé du contrôle des distributions d'énergie électrique,
- Vu l'avis favorable émis par Monsieur le Maire de la Commune de Saint Romain en Viennois le 25 mai 2007.

Considérant qu'il s'agit d'électrification rurale, sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de Vaucluse,  
Monsieur le Préfet de Vaucluse Arrête :

a/ Est prescrite sur le territoire de la commune de Saint Romain en Viennois une Enquête Publique en vue du renforcement du réseau Basse Tension au poste « Serre rouge ».

b/ A cet effet, le présent Arrêté sera affiché en Mairie de Saint Romain en Viennois dans les trois jours suivant sa réception en Mairie et jusqu'au 14 septembre 2007 inclus, le certificat d'affichage sera annexé au dossier d'enquête.  
En outre, la notification des travaux projetés sera faite aux propriétaires intéressés par Monsieur le Maire ou, en son nom, par un fonctionnaire municipal assermenté.

c/ Le dossier se rapportant à la réalisation de l'ouvrage précité, ainsi qu'un registre d'enquête destiné à recevoir les observations des ayants droit sera déposé en Mairie de Saint Romain en Viennois du 3 au 14 septembre 2007 inclus.

d/ Pendant le délai fixé ci-dessus tous les jours ouvrables, et aux heurs habituelles d'ouverture de la Mairie au public, toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance des pièces déposées en Mairie, consigner leurs observations sur le registre d'Enquête ouvert, coté et paraphé par Monsieur le Maire de Saint Romain en Viennois.

e/ Est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur Monsieur José Bouvier, membre de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse ; Celui-ci siègera en Mairie de Saint Romain en Viennois 84 110 afin de recevoir en personne les observations des citoyens intéressés aux dates ci-dessous :

- Lundi 03 septembre 2007 de 10 heures à 12 heures
- Vendredi 14 septembre 2007 de 14 heures à 16 heures.

f/ A l'expiration de l'Enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le Maire, puis transmis dans les 24 heures au Commissaire Enquêteur. Dans un délai de trois jours, le Commissaire Enquêteur donnera son avis motivé , il adressera ensuite le dossier au Directeur Départemental de l'Equipement de Vaucluse chargé du contrôle des distributions d'énergie électrique, subdivision de Carpentras 84 200, sous couvert de Madame le Sous Préfet de Carpentras.

## ACTION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Avant le début de l'Enquête publique et, dès réception du dossier de l'enquête, le Commissaire Enquêteur a étudié avec attention le contenu du dossier, analysant les contraintes, les nuisances et les risques liés au déplacement ou non de cette ligne Basse Tension en vue de la renforcer.

## DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Le Commissaire Enquêteur s'est rendu préalablement à l'enquête à Saint Romain en Viennois, pour vérifier que l'affichage avait bien été effectué à l'entrée de la Mairie sur les panneaux réservés à cet effet, il a coté et paraphé le registre d'Enquête le 3 septembre 2007.

Le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par nos soins a reçu une observation de Monsieur Guy Arnaud – citoyen tout à fait opposé au déplacement de la ligne .

J'ai reçu les personnes désireuses de me rencontrer durant mes heures de permanence :

► Monsieur Sauvayre Christian est venu le 3 septembre 2007 disant qu'il n'était pas d'accord pour le déplacement de la ligne et qu'il souhaitait qu'elle reste dans son emplacement actuel.

Lorsque je lui fis part des courriers suivants en date :

\* du 19 avril 2002 par lequel une demande d'autorisation de passage pour le renforcement de la ligne en conservant le tracé actuel et auquel Monsieur Sauvayre s'oppose au renforcement sur ce tracé.

\* du 1<sup>er</sup> juillet 2002 par lequel il a été notifié qu'aucune modification de tracé ne serait effectuée.

\* du 30 juillet 2002 où une nouvelle lettre de relance lui est parvenue avec accusé de réception.

Après une rencontre sur le terrain, il lui est proposé de dévier la ligne en suivant les talus et les limites de parcelles de façon à accéder à sa requête, qui était de ne pas planter de support dans les vignes.

Malgré tous les efforts, il a opposé un refus verbal catégorique.

\* du 9 juin 2006, il lui a été adressé un nouveau courrier en recommandé avec AR tenant compte du nouveau tracé, mais aucune réponse n'est parvenue en retour.

A la terminaison de la lecture de ses différents courriers, Monsieur Sauvayre m'a répondu qu'il n'était pas contre le renforcement de la ligne Basse Tension Electrique mais qu'il souhaitait ne pas avoir de poteau au milieu de sa vigne car cela le gênerait pour travailler.

► Monsieur Arnaud est venu le 03 septembre 2007 me dire qu'il était opposé au déplacement du tracé actuel .Il est vrai que le déplacement de la ligne nécessiterai la pose d'un grand nombre de poteaux et rallongerai considérablement la ligne.

Au cours de mes deux permanences en Mairie, j'ai rencontré longuement Monsieur Planchat, Maire de Saint Romain en Viennois, nous avons évoqué le déplacement de la ligne et nous avons recherché sur le cadastre l'origine des parcelles voisines.

### VISITE DES LIEUX

Le 14 septembre 2007, après la permanence en Mairie, le Commissaire Enquêteur s'est déplacé sur les lieux accompagnés de Monsieur le Maire et de Monsieur Guy Arnaud. Nous avons pu constater que le tracé actuel est beaucoup moins néfaste à l'environnement que ne le serait le tracé proposé en bordure des talus, beaucoup plus long nécessitant la pose de deux ou trois poteaux de plus. Pourquoi ne pas garder le tracé actuel et, au lieu d'augmenter le nombre de poteaux ne pas mettre des poteaux en béton double comme on peut en voir à la page 8-2 du dossier.

Cette procédure satisfierait totale ment Monsieur le Maire et les propriétaires concernés par cet ouvrage.

Le registre d'Enquête Publique a été clos le 14 septembre 2007 à 16 heures par le Commissaire Enquêteur et Monsieur le Maire de Saint Romain en Viennois.

## CONCLUSION MOTIVÉE

Je, soussigné José Bouvier, Chevalier dans l'ordre national du Mérite Agricole, membre de la chambre d'agriculture de Vaucluse, domicilié Quartier les Molières, route de Richerenches, 84600 à Valréas, ai été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par l'arrêté préfectoral du 7 août n°31 2007-08-07-0030.

Après l'étude, l'analyse approfondie du dossier d'enquête, ayant pris connaissance de toutes les observations écrites et verbales que l'on a bien voulu me soumettre et après réflexion :

Le Commissaire Enquêteur émet l'avis suivant :

- a / Le besoin de renforcement de la ligne électrique Basse Tension ne fait aucun doute.
- b/ Le nouveau tracé dégraderai le paysage car il occasionnerait la pose de plusieurs poteaux et le rallongement de la ligne, la pose de poteaux doubles serait plus judicieuse.
- c/ Le renforcement de la ligne sur son tracé actuel s'incorporerait mieux dans la conservation du site et satisfèrait les riverains.

## **AVIS FAVORABLE**

Sous réserve des observations faites aux paragraphes 2 et 3 des conclusions motivées.

Le 19 septembre 2007



Le Commissaire Enquêteur